

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-13

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**TRAVAUX DE MENUISERIES ALUMINIUM DANS
LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le rapport relatif aux divers travaux dans les collèges départementaux, ainsi que son budget.

Ce dernier prévoit en particulier un poste important de travaux de menuiseries aluminium dans six collèges du département pour lesquels une enveloppe financière de 433 000 € TTC a été inscrite.

Cette opération a été décomposée en six lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Lot n° 2 : Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre
- Lot n° 3 : Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Lot n° 4 : Collège François Mitterrand à Moissac
- Lot n° 5 : Collège Olympe de Gouges à Montauban
- Lot n° 6 : Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux de menuiseries aluminium dans les collèges départementaux.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, les marchés de travaux seront conclus selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 2 mars 2010 sur les sites du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), de la Dépêche du Midi et sur le site internet du Conseil Général pour une remise des offres le 29 mars 2010 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en oeuvre à 30 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 19 avril 2010, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

<i>N° DE MARCHÉ</i>	<i>OBJET DU MARCHÉ</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT TOTAL HT</i>	<i>MONTANT TOTAL TTC</i>
093-10	Lot n° 1 – Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin	TGM (82)	35 151,04 €	42 040,64 €
094-10	Lot n° 2 - Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre	TGM (82)	10 122,59 €	12 106,62 €
095-10	Lot n° 3 – Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise	BSA (82)	15 690,00 €	18 765,24 €
096-10	Lot n° 4 – Collège François Mitterrand à Moissac	POUX ALUMINIUM (82)	120 101,80 €	143 641,75 €
097-10	Lot n° 5 – Collège Olympe de Gouges à Montauban	POUX ALUMINIUM (82)	50 171,10 €	60 004,64 €

098-10	Lot n° 6 – Collège Jean- Honoré Fragonard à Nègrepelisse	PLANETE MENUISERIES (82)	12 600,08 €	15 069,69 €
Montant cumulé des marchés			243 836,61 €	291 628,58 €

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 243 836,61 € H.T. soit 291 628,58 €T.T.C.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 février 2010 relative aux divers travaux dans les collèges départementaux,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes selon les conditions ci-après définies :

<i>N° DE MARCHÉ</i>	<i>OBJET DU MARCHÉ</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT TOTAL HT</i>	<i>MONTANT TOTAL TTC</i>
093-10	Lot n° 1 – Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin	TGM (82)	35 151,04 €	42 040,64 €
094-10	Lot n° 2 - Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre	TGM (82)	10 122,59 €	12 106,62 €
095-10	Lot n° 3 – Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise	BSA (82)	15 690,00 €	18 765,24 €
096-10	Lot n° 4 – Collège François Mitterrand à Moissac	POUX ALUMINIUM (82)	120 101,80 €	143 641,75 €
097-10	Lot n° 5 – Collège Olympe de Gouges à Montauban	POUX ALUMINIUM (82)	50 171,10 €	60 004,64 €

098-10	Lot n° 6 – Collège Jean- Honoré Fragonard à Nègrepelisse	PLANETE MENUISERIES (82)	12 600,08 €	15 069,69 €
Montant cumulé des marchés			243 836,61 €	291 628,58 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,